

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00521 Numéro SIREN : 807 850 193 Nom ou dénomination : A STRETTA

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 2345

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI P.V.E. Innovantes, cocher la case ci-contre					
Classement pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A STRETTA SAS		CASA MAIO MARINE DE PORTO 20150 OTA	
SIRET	8 0 7 8 5 0 1 9 3 0 0 0 1 0		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

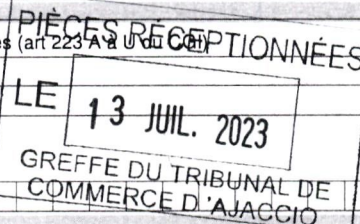
REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à D du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET



B ACTIVITE

Activités exercées	RESTAURATION TRADITIONNELLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre		
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SAS SOFITEC 24 AVENUE MARCEL KOCH 13009 MARSEILLE Tél: 04.91.71.18.72			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 04/04/2023 Lieu: OTA
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Président Signature: MILLET BRUNO
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

Certifié conforme à l'original

SAS SOFITEC

D16E00AD73AB424...

N° 2065 bis
2023

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e			
		f			
		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



Désignation de l'entreprise : **A STRETTA SAS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
Adresse de l'entreprise **CASA MAIO** 20150 OTA Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **8 0 7 8 5 0 1 9 3 0 0 0 1 0** Néant ☐ *

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 22 02 21		13 11 22 02 21	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	50 000	50 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 642	5 658		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 389	1 701		
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	7 031	57 359	52 824	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	19 176	19 176		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
	Autres créances (3)	BZ	CA	28 560	28 560		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
STOCKS *	Disponibilités	CF	CG	16 149	16 149		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	404	404		
	TOTAL (III)	CJ	CK	64 289	64 289		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	128 679	121 648		
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP				
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :						
	(3) Part à plus d'un an :		CR				

Cause de réserve : ☐ Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances : ☐

DS
37
SAS STRETTA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50 000.....)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	43 660
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 834
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)		DL	101 494
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 311
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 843
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	20 154
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	121 648
AVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 154
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des cessions)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceget Quadra

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	50 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	6 205	KT		KU	6 290	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	4 090	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	10 295	LO		LP	6 290	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	60 295	ØH		ØJ	6 290
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	50 000	1X	50 000	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	2 195	MK	10 300	ML	10 300	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	4 090	MO	4 090
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG	2 195	NH	14 390	NI	14 390		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	2 195	ØL	64 390	ØM	64 390

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

NS
B7
[Signature]

SIS SOFITEC

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	5 491	QA	865	QB	1 714	QC	4 642
Autres immobilisations incorporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 980	QE	409	QF		QG	2 389
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	7 471	QV	1 274	QW	1 714	QX	7 031
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	7 471	QP	1 274	QQ	1 714	QR	7 031

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

SAS SOTITEC

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D
		- corporelles	6E	6F	6G		6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04		05
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08		09
			6N	6P	6R		6S
			0T	6U	6V		6W
			6X	6Y	6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF		
		- financières	UG		UH		
		- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW
	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres	VM				
	collectivités	VB	190	190		
DE L'ACTIF CIRCULANT	publiques	VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC	27 531	27 531		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	838	838		
	Charges constatées d'avance	VS	404	404		
	TOTAUX	VT	28 964	28 964	VV	
	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
REVENUS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus de 1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 311	1 311			
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
	Etat et	Impôts sur les bénéfices	8E				
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 843	18 843		
REVENUS	collectivités	Obligations cautionnées	VX				
	publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
	TOTAUX	VY	20 154	20 154			
	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :								
				3	1	1	2	2	0	2	2	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA 2 834				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %								I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *											XR	
		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ					
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	Y1					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y3
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												WR 2 834
TOTAL I												WS
II. DÉDUCTIONS												WT
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE												WU
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WV
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WH
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WP	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WW
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											XB
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								I6	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A)								WZ	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												XA
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZX
	Majoration d'amortissement *											ZY
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XD		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA	XF		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG				
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2
TOTAL II												XH
III. RÉSULTAT FISCAL												XJ
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	2 834		XL					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												2 834
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN 0 XO

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses**Détail des déductions diverses**

En Euros.

DS
37

SAS SOFTEC

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	32 874
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	2 834
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	30 040
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	30 040

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :				
		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DS
B7

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	13 926	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	29 734		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	43 660		Report à nouveau	ZG	43 660						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	43 660				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	16 350	22 030						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 238	5 900						
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	5 849	13 184						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	28 438	41 114						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	259	209						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	259	209						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	6 108	2 293						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 663	2 355						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	- Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				JJ							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	TABLE REFRIGEREE	1 395	914		481
	2	BOULANGERIE SANTA	800	800		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(481)	(481)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(481)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SASNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 39-A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

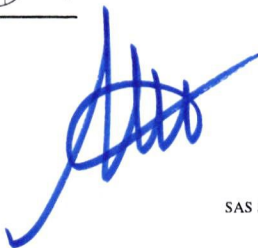
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DS
37



16

Désignation de l'entreprise : A STRETTA SAS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Reentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2059-DEF-SD § Cotisation formule des entreprises : qualification des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 0 7 8 5 0 1 9 3 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A STRETTA SAS

ADRESSE (voie)

CASA MAIO

MARINE DE PORTO

CODE POSTAL

20150

VILLE

OTA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III^o au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 0 7 8 5 0 1 9 3 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A STRETTA SAS

ADRESSE (voie)

CASA MAIO

MARINE DE PORTO

CODE POSTAL

20150

VILLE

OTA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même page.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

En Euros.

DS
B7

SAS SOFTEC

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL		50 000	50 000		
20700000 FONDS RESTAURANT A STRETTA		50 000	50 000		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		5 658	714	4 944	692.44
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE		10 300	6 205	4 095	66.00
28154000 AMORT. MATERIEL OUTILLAGE		4 642	5 491	849	15.46
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 701	2 110	409	19.38
21810000 AGENCEMENT AMENAGEMENT		4 090	4 090		
28181000 AMORT.AGENCEMENT AMENAGEMENT		2 389	1 980	409	20.66
Total II		57 359	52 824	4 535	8.59
MARCHANDISES		19 176	15 240	3 936	25.83
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES		19 176	15 240	3 936	25.83
AUTRES CREANCES		28 560	32 545	3 985	12.25
40100000 FOURNISSEURS		838	1 231	392	31.88
44567000 CREDIT DE TVA		96	999	903	90.39
44582000 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER		81	91	11	11.85
44586000 TVA/FACTURES NON PARVEN.		14		14	
45500000 C/C MILLET BRUNO		27 531	30 224	2 693	8.91
DISPONIBILITES		16 149	19 373	3 224	16.64
51210000 BANQUE POPULAIRE 946003		49	2 520	2 472	98.07
53000000 CAISSE		16 100	16 853	752	4.46
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		404	144	260	180.90
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE		404	144	260	180.90
Total III		64 289	67 301	3 013	4.48
TOTAL GENERAL		121 648	120 125	1 522	1.27

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	63 950	25 879	38 071	147.11
70700000 VENTES MARCHANDISES 10%	57 541	22 930	34 611	150.94
70700002 VENTES 5.5%	6 409	2 948	3 460	117.36
Chiffre d'affaires NET	63 950	25 879	38 071	147.11
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		54 715	54 715	100.00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		54 715	54 715	100.00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	59		59	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	59		59	
AUTRES PRODUITS	10		10	
75800000 PROD.DIVERS GESTION COUR.	10		10	
Total des Produits d'exploitation	64 019	80 594	16 575	20.57
ACHATS DE MARCHANDISES	26 872	15 300	11 571	75.63
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	22 571	10 667	11 904	111.60
60710000 ACHATS BOISSONS ALCOOLISEES	714	2 156	1 443	66.91
60710001 VINS NON SOUMIS TVA	3 571	1 231	2 340	190.17
60720000 ACHATS BOISSON NON ALCOOLISEE		1 246	1 246	100.00
60780000 FRAIS DE PORTS	16		16	
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	3 936	6 790	2 854	42.03
60370000 VARIATION STOCKS DE MSES	3 936	6 790	2 854	42.03
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		20	20	100.00
60260000 ACHATS EMBALLAGES		20	20	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	28 438	41 114	12 676	30.83
60610000 ELECTRICITE	1 684	2 815	1 131	40.17
60610200 GAZ	281	157	124	78.66
60610300 EAU	729	608	120	19.76
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 191	1 160	31	2.65
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATI.	24		24	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	16 000	21 850	5 850	26.77
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	350	180	170	94.44
61560000 MAINTENANCE	18		18	
61610000 ASSURANCES FFA	248	241	7	2.91
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	5 400	5 400		
62261000 HONORAIRES SOCIAL	295		295	
62262000 HONORAIRE AUTRES	500	500		
62270000 FRAIS D'ACTES/CONTENTIEUX	43		43	
62340000 DONS	100		100	
62521000 INDEMNITES KILOMETRIQUES BM		7 045	7 045	100.00
62600001 ORANGE 04.95.27.12.49	370	395	25	6.27
62700000 FRAIS BANCAIRES	1 205	763	442	57.86
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	259	209	50	23.82
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	28		28	
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	29		29	
63510000 CFE	202	209	7	3.35

DS
B7

SAS SOFITEC

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 831		4 831	
64110000 SALAIRES. APPOINTEMENTS	4 831		4 831	
CHARGES SOCIALES	1 753		1 753	
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	1 407		1 407	
64520000 COTISATIONS AUX MUTUELLES	46		46	
64530000 COTIS. RETRAITE NON CADRE	300		300	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	0		0	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 274	757	517	68.30
68112000 DOT.AMORT.IMMOB.CORPOR.	1 274	757	517	68.30
AUTRES CHARGES		5	5	100.00
65800000 CHARG. DIVERSES GESTION COUR.		5	5	100.00
Total des Charges d'exploitation	59 490	50 616	8 874	17.53
Résultat d'exploitation	4 529	29 978	25 449	84.89
Résultat courant avant impôts	4 529	29 978	25 449	84.89
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 214	244	970	396.69
67200000 CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 214	244	970	396.69
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	481		481	
67500000 VNC ELEMENTS CEDES	481		481	
Total des Charges exceptionnelles	1 695	244	1 451	593.48
Résultat exceptionnel	1 695	244	1 451	593.48
Total des produits	64 019	80 594	16 575	20.57
Total des charges	61 185	50 860	10 325	20.30
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	2 834	29 734	26 900	90.47

DS
37


SAS SOFITEC

A STRETTA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social : Casa Maio, Porto Marine, 20150 OTA
807 850 193 RCS AJACCIO

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 09 juin 2023

L'an 2023,
Le 09 juin,
A 11h30,

Monsieur Bruno MILLET,
demeurant Casa Maio, Porto Marine, 20150 OTA,

Associé unique de la société A STRETTA,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Bruno MILLET, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

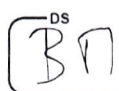
II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre

 DS



des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 2 834 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 834 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 46 494 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce est intervenue au cours des exercices précédents et qu'elle s'est poursuivie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir,

- La convention de rémunération du président.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide que sa rémunération en qualité de Président est portée à un montant net annuel de 1 800 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bruno MILLET
Président associé unique

DocuSigned by:

D16E00AD73AB424...

A STRETTA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social: Casa Maio, Porto Marine
20150 OTA
807 850 193 RCS AJACCIO

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2022

Monsieur Bruno MILLET, associé unique et Président de la société A STRETTA, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires net est passé de 25 879 euros pour l'année 2021 à 63 950 euros à la clôture de l'exercice 2022.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

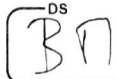
Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

continuer l'exploitation de la Société et augmenter le chiffre d'affaires.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 63 950 euros contre 25 879 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 22 936 euros contre 8 530 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 28 438 euros contre 41 114 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 259 euros contre 209 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 831 euros contre 0 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 753 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes contre 0 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

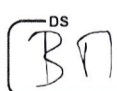
Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 274 euros contre 757 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euros contre 5 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 59 490 euros contre 50 616 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 4 529 euros contre 29 978 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros (0 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 4 529 euros contre 29 978 euros pour l'exercice précédent.



Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -1 695 euros contre -244 euros pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 0 euro pour l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 2 834 euros contre un bénéfice de 29 734 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 121 648 euros contre 120 125 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 2 834 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 834 euros
------------------------	-------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 46 494 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 101 494 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

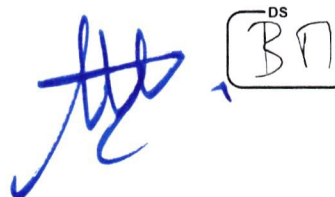
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'associé unique déclare qu'une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce est intervenue au cours des exercices précédents et qu'elle s'est poursuivie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir,

- La convention de rémunération du président.



ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

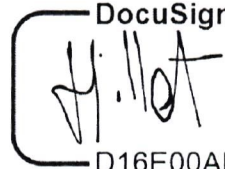
Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Pour Monsieur Bruno MILLET un montant net annuel de 1 800 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Fait à OTA
Le 09 juin 2023

Bruno MILLET
Président associé unique

 . 
D16E00AD73AB424...

A STRETTA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social : Casa Maio, Porto Marine, 20150 OTA
807 850 193 RCS AJACCIO

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 09 juin 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 2 834 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 834 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 46 494 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce est intervenue au cours des exercices précédents et qu'elle s'est poursuivie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir,

- La convention de rémunération du président.



QUATRIEME DÉCISION

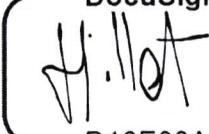
L'associé unique décide que sa rémunération en qualité de Président est portée à un montant net annuel de 1 800 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Bruno MILLET
Président associé
unique



DocuSigned by:

D16E00AD73AB424...

A STRETTA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social : Casa Maio, Porto Marine, 20150 OTA
807 850 193 RCS AJACCIO

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 09 juin 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 2 834 euros de la manière suivante :

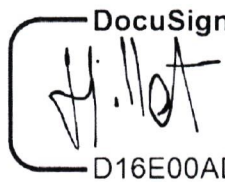
Bénéfice de l'exercice 2 834 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 46 494 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Bruno MILLET
Président associé unique



DocuSigned by:

D16E00AD73AB424...

GTC d'Ajaccio
Cancelleria di u Tribunali di
Cummerciu d'Aiacciu
Palais du Finosello
Avenue du Maréchal Lyautey
20090 Ajaccio

Le 30 juin 2023

Affaire : A STRETTA SASU
N/réf : A STRETTA0001 / PGL / AGOA 2022
Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan et compte de résultat) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- une déclaration de confidentialité des comptes annuels (C. com., art. A.123-61-1),
- une attestation de conformité des documents comptables,
- la proposition d'affectation du résultat et la décision adoptée.

Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Elizabeth Doco de la Fère

Juriste

edocodelafere@sofitec.org



GUICHET UNIQUE DES ENTREPRISES

Synthèse de dépôt

Ce document récapitule le dépôt des comptes annuels K00023843477 concernant la société A STRETTA à la date du 14 juin 2023

Résumé du dépôt des comptes annuels

Date de dépôt : 14/06/2023
Numéro d'identification : 807850193
Numéro de liasse : K00023843477

Identité

Dénomination : A STRETTA
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

Description de la personne morale

Durée : 99
Économie sociale et solidaire : Non
Capital variable : Non
Montant capital : 50 000,00€
Devise capital : EUR

Adresse de l'entreprise

Adresse de l'entreprise : PORTO MARINE
20150 OTA FRANCE
Complément de localisation : CASA MAIO
Ambulant : Non

Détail des comptes annuels

Société cotée en bourse : Non
Intervention d'un commissaire aux comptes : Non
Comptes approuvés par la délibération de l'assemblée ou la décision de l'associé unique : Oui
Dépôt de comptes consolidés : Non



Indication société dispensée du rapport de gestion dans le cadre des "petites entreprises" au regard de l'article L.232-1 IV : Non
Indication associé unique et si c'est une personne physique qui assume personnellement la présidence de la société : Non
Indication société exerce une activité de crédit ou d'assurance : Non
Montant du chiffre d'affaires de l'exercice précédent : 25 879,00€
Montant du total du bilan de l'année précédente : 120 125,00€
Activité consistant en prospection ou exploration, au profit du territoire où elle est exercée : Non
Activité non confidentielle : Non
Nombre de salariés : 0
Date de début de l'exercice comptable : 01/01/2022
Date de clôture de l'exercice comptable : 31/12/2022
Dispense de dépôt des annexes (L 123-126-1) : Oui
Déclaration d'affectation du patrimoine : Non
Dépôt de comptes annuels simplifiés : Non
Niveau de confidentialité : 1
Dépôt en mode expert : Non

Compte bilan

Confidentialité : Oui
Montant des capitaux propres : 101 494,00€

Compte résultat

Confidentialité : Oui
Montant du CA : 63 950,00€
Résultat net : 4 529,00€

Pièces jointes

Nombre de pièces jointes déposées : 8
Intitulé de la pièce jointe demandée : Bilan Actif/Passif
Nom du fichier : A_STRETTA_BILAN_2022.pdf
Intitulé de la pièce jointe demandée : Compte de résultat



Nom du fichier : A_STRETTA_COMPTE_DE_RESULTAT_2022.pdf

Intitulé de la pièce jointe demandée : Déclaration de confidentialité

Nom du fichier : A_STRETTA_DC_AGOA_2022.pdf

Intitulé de la pièce jointe demandée : Déclaration de confidentialité du compte de résultat

Nom du fichier : A_STRETTA_DC_AGOA_2022.pdf

Intitulé de la pièce jointe demandée : Procuration signée de la personne pour le compte de laquelle le mandataire effectue le compte annuel

Nom du fichier : A_STRETTA_PROCURATION_AGOA_2022.pdf

Intitulé de la pièce jointe demandée : Copie de la délibération de l'assemblée ou de la décision de l'associé unique

Nom du fichier : A_STRETTA_PV_AGOA_2022.pdf

Intitulé de la pièce jointe demandée : Résolution d'affectation

Nom du fichier : A_STRETTA_RG_AGOA_2022.pdf

Intitulé de la pièce jointe demandée : Justificatif d'identité (recto/verso) avec mention manuscrite d'attestation sur l'honneur de conformité à l'original, daté et signé

Nom du fichier : Passeport_MFB_certife_conforme.pdf

Informations complémentaires

Traitement du dépôt des comptes annuels par : TCO D'AJACCIO



Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 9F17F0767D0C4AD1A711DDD5BA1B4C73

État: Complétée

Objet: Complétez avec DocuSign : A_STRETTA_AGOA_2022

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 35

Signatures: 7

Nombre de pages du certificat: 1

Paraphe: 28

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

Émetteur de l'enveloppe:

Elizabeth DOCO de la FERE

24 avenue Marcel Koch

MARSEILLE, FRANCE 13009

edocodelafere@sofitec.org

Adresse IP: 151.127.14.34

Suivi du dossier

État: Original

14/06/2023 01:27:41

Titulaire: Elizabeth DOCO de la FERE

edocodelafere@sofitec.org

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

Bruno MILLET

b.millet886@gmail.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:



D16E00AD73AB424...

Horodatage

Envoyée: 14/06/2023 01:42:35

Consultée: 14/06/2023 02:07:05

Signée: 14/06/2023 02:09:23

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil

En utilisant l'adresse IP: 90.8.28.242

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

14/06/2023 01:42:35

Livraison certifiée

Sécurité vérifiée

14/06/2023 02:07:05

Signature complétée

Sécurité vérifiée

14/06/2023 02:09:23

Complétée

Sécurité vérifiée

14/06/2023 02:09:23

Événements de paiement

État

Horodatages



A STRETTA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social: Casa Maio, Porto Marine
20150 OTA
807 850 193 RCS AJACCIO

PROCURATION

La Société A STRETTA

Immatriculée au RCS, numéro 807 850 193 RCS AJACCIO
Représentée par Monsieur Bruno MILLET, président associé unique,

Donne par la présente pouvoir à :

SAS SOFITEC

24 avenue Marcel KOCH - 13009 Marseille
Représentée par Monsieur Michel-Florian BEC

De, pour moi et en mon nom, procéder auprès du guichet unique électronique des formalités d'entreprises, à toutes formalités, dépôts, demandes d'immatriculation, modifications et radiations concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à MARSEILLE
Le 05 juin 2023

Bruno MILLET
Président associé unique

DocuSigned by:

D16E00AD73AB424...